

COMMUNE DE ST DIDIER EN VELAY
PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du jeudi 4 février 2021
Mairie – Salle 14

1. Vérification du quorum

Absents excusés : Mme Madeleine CHABANOLLE, Mme Sylvie MARCOUX

Pouvoirs : Mme Sylvie MARCOUX à Julie TARERLAT
Mme Madeleine CHABANOLLE à M. Frédéric LARGERON

Emmanuel SALGADO souhaite une bonne année à tous les membres du Conseil Municipal ainsi qu'à tous les Désidétiens et informe que le plan de mandat sera dévoilé au mois d'avril à l'ensemble du Conseil Municipal et de la population.

2. Nomination du secrétaire de séance

Julia TOUYARD

3. Présentation du bilan 2020 du Camping « La Fressange » par Mme Forté, représentante de la Sas RATATOUILLE

Madame Emilie Forté présente un bilan du Camping pour l'année écoulée. Les élus la remercient et la félicitent pour son travail. Frédéric LARGERON salue le choix d'une gestion en Délégation de Service Public. Martine GINET estime qu'une rénovation à venir de l'Espace Régis Vidal renforcera l'attractivité touristique de la commune et sera un plus pour le Camping.

4. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 décembre 2020

Frédéric LARGERON apprécie qu'il contienne les informations essentielles de façon résumée.

Adopté à l'unanimité

5. Lecture des décisions prises en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

- Protection pour le panneau d'affichage Gymnase : GRUNENWALD (530.00 € H.T.)
- 20 Tapis pour le tatami Salle de Motricité : TAO FUJI SPORT (1 650.00 € H.T.)
- Matériel pour la réfection de l'éclairage du local du Service Technique : REXEL (1 798.12 € H.T.)
- Système d'alarme filaire locaux Service Technique : PLUSECUR (3 045.00 € H.T.)
- Système de conférence Mairie : CPS (8 200.00 € H.T.)
- 2^{ème} intervention technique portail locaux sous la Mairie : SODAM (420.00 € H.T.)

6. Renouvellement de la ligne de trésorerie du Budget Camping

Emmanuel SALGADO propose de renouveler la ligne de trésorerie contractée pour le Budget Camping. Son montant est de 80 000 € et permettra de financer les travaux à venir sur le camping.

Adopté à l'unanimité.

7. Mise en place du service « Carte d'Achat »

Emmanuel SALGADO propose la mise en place d'un service « Carte d'Achat » auprès de la Caisse d'Epargne. La carte facilitera les petits achats ainsi que les paiements en ligne sans enfreindre les règles des marchés publics. Il y aura deux titulaires de la carte : une fonctionnaire (Isabelle DAMON) et un adjoint (Bruno DUFAURE DE CITRES).

Adopté à l'unanimité.

8. Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes « Loire-Semène »

La Loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019 introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les Communes et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale. Ses modalités sont prévues dans l'article L.5211-11-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Communautaire, par délibération en date du 15 décembre 2020, a décidé d'élaborer le Pacte de Gouvernance de « Loire-Semène ». Il doit être adopté dans un délai de neuf mois à compter du renouvellement général, après avis des Conseils Municipaux des Communes membres, rendus dans un délai de deux mois après la transmission du projet de Pacte.

Emmanuel SALGADO propose de voter le projet de Pacte de Gouvernance de la Communauté de Communes « Loire-Semène ».

Adopté à l'unanimité

9. Demande de subvention par l'ensemble paroissial « Saint Luc en Velay » pour le chauffage de l'Eglise

À la suite de la demande de M. René PLOTON pour le Conseil Economique Paroissial « Saint Luc en Velay », Emmanuel SALGADO propose l'attribution d'une subvention de 20 % sur le budget du chauffage de l'église. Ce taux de 20 % sera valable pour la durée du mandat.

En 2010, à la suite de l'installation de la chaudière au gaz dans l'église, le Conseil Municipal avait demandé que la température de l'église soit maintenue à 10° tout au long de l'hiver et avait accordé une subvention de 20 % sur le budget chauffage (sur présentation des factures).

Emmanuel SALGADO propose de délibérer sur une demande de subvention de 1291.51 € correspondant au solde consommation des années 2017, 2018 et 2019.

Adopté à l'unanimité

10. Demande de subvention « Aménagement du terrain de football Saint Roch en gazon naturel » auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs

Emmanuel SALGADO propose de déposer une demande de subvention pour « l'aménagement du terrain de football Saint Roch en gazon naturel » auprès de la Région Auvergne – Rhône-Alpes au titre des équipements sportifs. Il indique qu'il est préférable de déposer un dossier avant les prochaines élections régionales au mois de juin prochain.

Bruno DUFAURE DE CITRES précise que le terrain est en mauvais état (pente de 3 m d'un point à un autre, drains hors d'usage, mur vers la route à reprendre, éclairage) et n'est plus aux normes pour certains agréments.

Un forage permettrait de récupérer de l'eau en profondeur pour un arrosage intégré.

Il indique avoir constitué un dossier complet pour une dépense de 400 000 € environ. Sa finalité sera décidée ultérieurement.

Adopté à la majorité (abstention de Pascal POINAS).

11. Demande de subvention au titre du Bonus Relance de la Région Auvergne – Rhône-Alpes : « Réfection du chauffage de la Piscine »

Emmanuel SALGADO propose de déposer une deuxième demande de subvention au titre du Bonus Relance de la Région Auvergne – Rhône-Alpes pour la réfection du chauffage de la Piscine. Il estime la dépense à 66 000 € et précise que sans chauffage, une ouverture n'est pas envisageable. A question de Julie TARERAT, Emmanuel SALGADO précise que le changement de chauffage est considéré comme une charge de fonctionnement et n'est pas du ressort de la Communauté de Communes.

Adopté à l'unanimité

12. Convention d'adhésion au « Service Santé au Travail » du Centre de Gestion de la Haute-Loire

Au cours des deux dernières années, le Centre de Gestion de la Haute-Loire a œuvré pour structurer son service de médecine préventive, qui a pu, par le passé, ne pas donner entière satisfaction du fait d'un temps de travail insuffisant sur le poste de médecin de prévention. Aujourd'hui, le Docteur MAZAL exerce à temps complet pour le CDG 43 et l'équipe a été étoffée avec une infirmière et une psychologue du travail.

Le vieillissement des personnels, l'allongement des carrières, la pénibilité de certains métiers ou l'émergence des risques psychosociaux sont des enjeux importants dont la prise en compte contribue à l'efficacité des services publics. La crise sanitaire actuelle a elle aussi montré l'importance de l'accompagnement des employeurs et des agents en matière de santé au travail.

Compte tenu de ces différents éléments et afin de délivrer aux collectivités un service de qualité répondant à ces enjeux, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Haute-Loire a souhaité réunir les missions de la médecine préventive et de la prévention des risques professionnels dans un seul service : « Santé au Travail ».

Une nouvelle convention est ainsi proposée pour adhérer à ce service à partir du 1^{er} janvier 2021.

Emmanuel SALGADO propose au Conseil Municipal l'adhésion au « Service Santé au Travail » du Centre de Gestion de la Haute-Loire. Cela représente une dépense de 1 925 € pour les 25 agents de la commune.

Adopté à l'unanimité

13. Avenant à la convention constitutive d'un groupement de commandes : plate-forme de dématérialisation des marchés publics du Centre de Gestion de la Haute-Loire

En 2016, le Centre de Gestion de la Haute-Loire a initié la formation d'un groupement de commandes pour la mise à disposition des collectivités adhérentes d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics sur la période 2017-2020. Le contrat que le Centre de Gestion de la Haute-Loire a négocié avec la Société DEMATIS s'est terminé le 31/12/2020.

Le contexte sanitaire ayant eu pour conséquence (entre autres) le report des élections des exécutifs locaux, la relance d'un nouveau partenariat n'a pu être engagée. C'est pourquoi, le CDG 43 propose de prolonger la coopération actuelle d'une année pour que les communes puissent bénéficier des services de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour la passation des consultations sur l'année 2021.

Adopté à l'unanimité

14. Questions diverses

Emmanuel SALGADO rappelle la Charte de l'élu local. Il indique les dates des prochains conseils :

4 février - 4 mars – 1er avril - 10 juin - 8 juillet - 30 septembre - 10 novembre - 9 décembre.

Emmanuel SALGADO informe le Conseil d'une modification, à la demande de la Préfecture, du dossier de subvention DETR concernant l'aménagement du carrefour et des façades de la mairie. Il indique que 16 entreprises ou commerçants désidériens ont bénéficié de l'aide COVID de la Communauté de Communes pour l'année 2020, représentant une somme de 11 735 €.

Martine GINET fait le point sur le projet de revitalisation du centre bourg et informe le Conseil municipal de 2 démarches :

- Une étude lancée par la CCLS avec le choix d'un bureau d'étude le 23 février 2021.
- Le programme « Petite Ville de Demain » dont la candidature de notre commune a été retenue avec Aurec sur Loire et St Just Malmont. Une convention d'adhésion entre l'Etat et la Communauté de communes sera signée. Et un chef de projet sera recruté.

Bruno MOULIN pense que la communauté de commune pouvait s'en passer parce que les élus ont la connaissance du terrain. Emmanuel SALGADO explique que c'est une opportunité donnée pour aller chercher des subventions.

Dominique DURIEU fait le point sur l'avancement des travaux de la Halle, terminés à 80 % et espère une réception du chantier début mai.

Marylène MANCINI informe le Conseil de la démarche menée par le CCAS pour recenser les personnes de plus de 75 ans candidates à la vaccination COVID. 177 personnes sont intéressées sur 280.

Frédéric LARGERON évoque la rumeur d'une fermeture d'une classe à l'Ecole Dolto. Agnès BESSETTE indique que l'école maternelle conservera ses 3 classes.

Emmanuel SALGADO répond aux questions écrites transmises par Bruno MOULIN :

- L'emprunt de 1 million d'euros permettra de financer le transfert du résultat du budget eau « Eau potable » (+ 400 000 €) à la Communauté de Communes ainsi que les travaux de la Halle.
- Le service des Domaines a estimé les terrains PEYRARD à 18 €/m² (terrain humide et beaucoup de réseaux à faire). La famille Peyrard n'est pas vendeur à ce tarif.
- Le Service des Domaines a expertisé les locaux de la Murette. Collard-Tardieu serait acheteur.
- Concernant le PLU, les élus du Conseil Municipal sont conviés à une réunion avec le cabinet « Réalités » le jeudi 4 mars à 14h00.
- Concernant la politique culturelle, Emmanuel SALGADO rappelle le rôle de la CCLS qui souhaite travailler avec les associations locales. Une commission extra-municipale travaillera sur les bâtiments à vocation culturelle.
- Le plan de viabilisation des réseaux prévoit des travaux place du Senis, place de Vallards, boulevard des Jardins et boulevard Frédéric Boulet.
- La demande LEADER pour la Halle est toujours d'actualité (faite en 2019 pour un montant de 66 289.18 € H.T). La Halle sera occupée par des associations, des artistes ainsi que le marché.

Emmanuel SALGADO fait un point sur la réunion de la commission environnement : La sécurisation de notre approvisionnement en eau potable, la politique du tri et l'éclairage public ont été les principaux sujets abordés.

M. Emmanuel SALGADO clôt la séance à 21 h 59.

Monsieur le Maire,

E. SALGADO.